

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice : 24
Quorum pour délibération : 13
Présents : 15
Excusés : 9

Le vendredi 24 novembre 2006 à 15 h 30, les membres titulaires et associés se sont réunis en assemblée générale à l'immeuble consulaire le Puy Pinçon à Tulle sous la présidence de Jean-Louis Périé.

- sont présents :
membres titulaires : Yves Cassin, Jean-Pierre Chazalnoël, Marcel Clarissou, Jean Deschamps, Jean-Jacques Dumas, Jean-Marie Estager, Guy Farges, René Lachèze, Gilles Magrit, Jean-Louis Périé, Alain Perrier, Jean-Marc Rioux, Jacky Rivière, Jean-Pierre Soubrange, Daniel Touzac.

membres associés : Daniel Maugein, Claude Soubranne, Alain Torrecillas

- sont excusés :
membres titulaires : Daniel Berthaud, Bernard Besse, Didier Bordas, Jean-Claude Corbeau, Josée David, Henri Flamary, Yves Magne, Gérard Martinie, Sylvie Rouffiat.

membres associés : Carmen Camps, Alain Courteille, Alain Demailly, Marc Gorse, Jean-Pierre Gourdon, Serge Majounie, Daniel Pigeon, Daniel Ponty, Georges Sabeau, Michel Solignac.

présidents honoraires : Jean-Pierre Audy et Marcel Estager.

Le président Jean-Louis Périé débute la séance en saluant tout d'abord ses collègues membres titulaires et associés. Il fait part des excuses de monsieur le préfet de la Corrèze ainsi que de Jean-Michel Douillard, commissaire aux comptes. Puis il fait part également des excuses de ceux qui n'ont pu se libérer.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

- délibération concernant le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges :

considérant la décision du comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire (CIADT) concernant la mise à l'étude d'une ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges,

considérant les quatre avantages qui résulteraient de la création de cette infrastructure :

- la réduction du temps de parcours entre Limoges et Paris à 2 heures, et celui entre Brive et Paris à 3 heures ;
- un meilleur accès à l'Ile de France et aux métropoles nationales et européennes desservies par la grande vitesse ferroviaire ;
- un accompagnement de l'ouverture sur la façade atlantique vers Nantes, Bordeaux mais aussi vers Toulouse et l'Espagne ;
- un renforcement des relations interrégionales, par une amélioration de l'offre de transport entre les deux grandes agglomérations de Poitiers et Limoges, mais aussi par une meilleure complémentarité des réseaux locaux ;

les membres de la chambre de commerce et d'industrie de Tulle et Ussel réunis en assemblée le 24 novembre 2006, décident :

- de soutenir, promouvoir et apporter leur concours au projet de création de la ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges situant le Limousin sur le réseau européen des trains à grande vitesse ;
- de demander la mise en œuvre de liaisons appropriées afin de faire également bénéficier le département de la Creuse d'une réduction des temps de parcours en facilitant son accès au réseau grande vitesse notamment à partir de Guéret ;
- de maintenir leur souhait d'une amélioration technique significative de la ligne radiale Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Après recueil de l'avis favorable des membres associés, les membres titulaires approuvent à l'unanimité ce projet par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait conforme,
Fait à Tulle le 24 novembre 2006
Le président,

Jean-Louis Périé